

# Les COLLECTIVITÉS TERRITORIALES soutiennent Musicalarue

Mardi 4 décembre 2018



Département  
des Landes

## ● UN FESTIVAL LABELLISÉ ET SOUTENU PAR LE DÉPARTEMENT DES LANDES DEPUIS SA CRÉATION

- > 1988 : Création par le comité des Fêtes de Luxey du Festival Musicalarue
- > 1998 : Fondation de l'association Musicalarue par François Garrain qui en assure la présidence
- > 2001 : Labellisation « Événement artistique départemental » par le Département
- > 2015 : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la nouvelle salle Les Cigales de Luxey confiée à l'association Musicalarue par la Communauté de communes du Pays d'Albret

## ● LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DES LANDES À L'ASSOCIATION MUSICALARUE

La politique culturelle du Département des Landes a pour objectif prioritaire le soutien au développement culturel des territoires par l'accompagnement des initiatives menées par les communes, les groupements de communes, les artistes et les structures associatives. Ainsi, en 2018, le Département a attribué à l'association Musicalarue :

- > 50 000 € au titre des activités globales de l'association
- > 135 000 € au titre du Festival Musicalarue
- > 15 000 € au titre de la saison culturelle des Cigales

## ● L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région Nouvelle-Aquitaine finance plus de 400 manifestations par an pour un budget d'environ 7 000 000 €. Ces festivals, toutes esthétiques confondues, participent à la richesse et au dynamisme culturel et artistique de nos territoires.

En 2018, le Festival Musicalarue a été soutenu à hauteur de 80 000 €. Il est inscrit dans le dispositif Fest'Ter qui, grâce à un financement régional, permet aux festivaliers de voyager en TER à moins 50 % pour se rendre sur le lieu de festival. La Région participe également au financement de bus entre Mont-de-Marsan et Luxey.

## ● LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN APPUI

La commune de Luxey et la Communauté de communes Cœur Haute Lande participent également au financement du Festival Musicalarue en octroyant respectivement 10 000 € et 30 000 € d'aides.



**Département des Landes**  
 Direction de la Culture et du Patrimoine  
 23, rue Victor-Hugo  
 40025 Mont-de-Marsan cedex  
 Tél. : 05 58 05 40 40

### CONTACT PRESSE

**Département des Landes**  
 > Mathilde Charon-Burnel  
 Tél. : 05 58 05 40 32  
 Port. : 06 72 56 12 82  
 Mél : presse@landes.fr

**landes.fr**